

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR POUR LES AFFILIES AU CLUB DE BASKET

1. ADMISSION

- Lorsque le candidat à la pratique du basket décide de passer à la compétition, il devra faire une demande de licence. Cette dernière sera introduite électroniquement par le secrétaire après que le membre lui ait fourni tous les renseignements nécessaires et ait payé 15 € comme garantie (partiellement acompte de cotisation). Il sera fourni à tous ceux qui s'inscrivent une copie de la licence provisoire. Une seconde copie gardée par le club sera signée par le membre adulte ou par un des parents ou tuteurs pour les mineurs. Cette démarche lui permettra de participer aux matches sous le couvert d'une assurance. L'affiliation et la couverture de l'assurance sont quasi immédiates ainsi que la possibilité de participer à la compétition. Après un temps plus ou moins long, sa licence sera confirmée par une carte.
- Tout aussi important est le certificat médical déclarant le candidat apte à la pratique du basket et sans lequel, le joueur ne peut jouer en compétition. Ce certificat, uniquement celui fourni par l'AWBB (Association Wallonie-Bruxelles de basketball (<http://www.awbb.be/>)) est à renouveler chaque saison et est valable à partir du mois de mai pour la saison suivante.
- L'acceptation du présent règlement sera également indispensable.
- Cette démarche est un engagement au moins annuel de participation très assidue (> 9 fois sur 10) et obéissante aux activités non seulement pour l'affilié(e) motivé(e) mais aussi pour ses parents, si ce(tte) dernier(e) n'est pas en mesure de l'assumer entièrement.
- En cas d'accident pendant les activités organisées par le club AS Haren (<http://www.asharen.net>) ou l'AWBB, nécessitant des frais médicaux, une déclaration disponible auprès des entraîneurs et des dirigeants du club, sera immédiatement remplie par l'accidenté et le médecin auquel il est fait appel. Le plus rapidement possible le formulaire complété sera remis au secrétaire du club (Patrick Witczak, rue de Verdun, 672, 1130 BXL / Tél. :02.241.2904) qui expliquera la suite de la procédure. Attention, toutes les pièces requises seront rassemblées par la victime ou son tuteur.

2. COTISATIONS

- La cotisation doit être payée systématiquement et spontanément au début de la saison. Des possibilités d'aide existent au niveau des communes, des CPAS et des mutuelles. La direction de l'Entente Sportive et Culturelle de Haren devra être avertie spontanément au plus tard à la fin du mois d'octobre dans le cas où des difficultés seraient rencontrées pour en assurer le paiement. Sa décision sera sans recours.
- Toute saison commencée est due entièrement, si le club assure dans la mesure de ses moyens la prise en charge des joueurs et la participation à la compétition (les exigences réglementaires comprises). Le club est constitué par des volontaires bénévoles qui prennent des responsabilités dans l'éducation sportive et collective des affiliés. Ce n'est pas une garderie; ils ne sont pas éducateurs. Toute personne intéressée par la nouvelle législation sur le volontariat peut aller consulter notre site Internet ou demander des infos.

3. DISCIPLINE

- Le membre de l'AS Haren doit se montrer correct et respectueux envers les autres membres du club. Tout acte malveillant de type raciste sera sévèrement réprimé d'où qu'il vienne. Il s'efforcera de rester poli dans les contacts qu'il aura avec entre autres, les personnes qui ont autorité (son entraîneur, les arbitres, les délégués et la direction du club). Le fair-play avec ses adversaires sera sa ligne de conduite.
- Le respect des installations sportives et son règlement, la propreté, l'hygiène et la décence sont de rigueur sur le terrain et dans les vestiaires.
- La ponctualité aux rendez-vous est indispensable. On arrive ni trop tôt, ni trop tard. Toute présence non requise ne devra pas empêcher le travail à effectuer. Cela signifie
 - On ne rentre dans la salle que lorsqu'un responsable du club vous y accompagne. On attendra sagement dans la cantine jusqu'à son arrivée.
 - On ne fait pas de bruit dans la salle pendant l'entraînement d'une autre équipe. L'acoustique en est, hélas, déplorable.
 - Dans la mesure du possible, on arrivera à l'heure aux entraînements. Les retards et les absences devront être communiqués aux entraîneurs et justifiés. Ils ne seront pas monnaie courante.
 - Lorsqu'on a accepté une convocation à un match, on s'y présente à l'heure et à l'endroit prévus. Les parents veilleront à informer leur enfant de la possibilité ou non de participer au match suivant le dernier entraînement de la semaine. Toute impossibilité ultérieure sera communiquée à l'entraîneur. Si ces absences se multipliaient sans raisons valables des mesures sportives et disciplinaires pourraient être prises à l'égard du fautif.
- Afin d'éviter des accidents « stupides », il est bon de savoir qu'il est défendu de porter des bijoux ou autres objets de fantaisie pendant un match. Pour ne pas susciter la convoitise des autres, quels qu'ils soient, évitez d'amener à nos activités sportives des objets, des vêtements dont la disparition vous causerait un grand préjudice.
- La longueur de vos ongles pourra faire l'objet d'un contrôle d'arbitre et vous empêcher de participer à un match à moins d'y avoir remédié.

- Le vestiaire et les douches sont avant tout le domaine des joueurs et des entraîneurs en charge. La présence d'autres personnes n'y sera tolérée qu'en cas de nécessité.
- Afin de garder vos objets sous surveillance, il est vivement conseillé de quitter des vestiaires vides avec son sac qui sera déposé dans les environs de votre banc. L'ESC HAREN décline toute responsabilité dans le cas de disparition d'objets dans le cadre de ses activités.
- Afin d'éviter des soucis de santé, des chaussures de basket mi-hautes ou hautes avec des chaussettes épaisses sont recommandées.
- Il est strictement interdit de prendre des produits dopants. Des contrôles internes et externes sont possibles. Des infos détaillées sont disponibles sur notre site Internet ou sur demande.
- Toute infraction au présent règlement pourra entraîner des sanctions.
 - Les entraîneurs ou toute autre personne ayant autorité pourra infliger avec effet immédiat une punition limitée dans le temps (1 semaine).
 - S'il y a récidive ou fait jugé grave par les responsables du club, les sanctions seront prises par un comité de discipline composé de trois membres devant lequel comparaitra le membre accompagné d'une personne de son choix. Les sanctions pourront alors être bien plus importantes et aller jusqu'à la radiation et une demande de confirmation auprès de l'AWBB pour ses activités et selon ses règlements. La cotisation restera acquise ou exigible.
L'ESCH mandatera 3 membres (2 effectifs et 1 suppléant) et les parents éliront 2 membres (1 effectif et un suppléant) pour faire partie du comité précité.
 - Les amendes encourues par le club suite au non-respect du présent règlement ou de celui de l'AWBB par un de ses membres seront remboursées par le membre fautif si des excuses acceptables soutenues par l'entraîneur et/ou le délégué ne sont pas présentées
- Les appréciations de la performance sportive des joueurs et les mesures pouvant en découler sont de la compétence des entraîneurs.
- Les entraîneurs, les personnes officiant à la table et les délégués ont de grandes responsabilités quant à l'attitude des joueurs, des parents et des spectateurs de notre club. Ils veilleront donc à être fair-play et ne cesseront d'exiger des leurs de l'être également.
- Des cas imprévus dans ce règlement seront soumis au comité de discipline qui tranchera et fera approuver sa décision par le conseil d'administration de l'ESCH qui amendera le présent règlement, approuvé par lui et chargera les responsables de l'AS HAREN de distribuer le(s) changements aux signataires.
- Les joueurs qui ont 15 ans doivent toujours être en possession de leur carte d'identité. Ceci est aussi les cas aux matches de basket. Les feuilles de matches sont régulièrement contrôlées. Le club acceptera de payer la première amende exigée par l'AWBB. Le joueur récidiviste et responsable de ces amendes paiera les suivantes (2,5 EUR).

4. FONCTIONNEMENT.

- Le club de basket (AS HAREN) est une des activités de l'ASBL Entente Sportive et Culturelle de Haren.
La gestion journalière du club est assurée par ses entraîneurs, ses délégués et ceux qui sont à la table et des parents dévoués et bénévoles sous la direction des quatre personnes responsables aux yeux de l'AWBB.
La gestion politique et financière est assurée en dernier ressort par les membres tout aussi bénévoles du comité de l'ESCH qui de par les statuts en assume la responsabilité.

5. DIVERS.

- Le club a un site Internet et nous sommes sûrs que beaucoup d'entre vous n'ont pas d'objection à voir des photos de vos enfants pendant nos activités sur ce dernier. Comme la publication de ces photos sans votre autorisation n'est pas tolérée, nous vous demandons d'exprimer par écrit, le cas échéant, votre refus à la remise de ce ROI.

La lecture et l'approbation de cette version du ROI mis à la disposition des parents, des grands enfants et des adultes, seront confirmées par votre signature ci-dessous précédée de la phrase « Lu et approuvé », de vos nom et prénom en caractère d'imprimerie et aussi votre paraphe en page 1 du règlement.

La direction.

Je mets une croix dans cette case si je refuse la publication de photos sur lesquelles moi ou mes enfants sont présents.